

En préambule, nous tenons à vous faire part de notre joie immense : nos collègues Cécile Kohler et Jacques Paris sont enfin libres et de retour en France. Nous remercions tous les collègues et les organisations qui se sont mobilisés pour leur libération.

Alors que nous sommes réunis en CDEN, des délégations d'écoles composées de parents d'élèves, d'enseignants, d'AESH, sont rassemblées devant la préfecture, pour se faire entendre au moment même où vous prenez vos décisions. Nous étions 150 personnes rassemblées devant la DSDEN mardi 31 mars, et les enseignants, les élus, les parents, que le directeur académique a refusé de recevoir, ont pu prendre la parole pour exprimer leur colère, mais aussi témoigner de tout l'attachement qu'ils portent à leur école Publique. S'ils sont toujours mobilisés monsieur le directeur académique, madame la préfète c'est parce qu'ils refusent vos décisions de carte scolaire. Nous rappelons qu'il y a 7 fois plus de fermetures de classes que l'an passé, et que depuis 2017, ce sont plus de 150 classes qui ont été fermées dans les écoles publiques du département. C'est bel et bien un carnage. Nous refusons ce pillage organisé de l'École publique. Aujourd'hui, enseignants, parents et élus sont venus de tout le département, pour défendre leurs écoles, et nous portons ici leurs revendications. Nous sommes aux côtés des personnels et des parents des écoles du RPI de Villiers-Ruillé, du RPI Alexain-La Bigottière-Saint-Germain-le-Guillaume, de Château-Gontier et de Saint-Germain-de-Coulamer... Nous saluons leur mobilisation exemplaire avec le syndicat depuis 2 semaines pour la défense de l'école Publique. Tous exigent l'annulation définitive des projets de fermetures de classes.

Comment comprendre, que le budget des armées dépasse désormais celui de l'Éducation nationale ? Des milliards pour la guerre, mais des économies sur le dos des personnels et des élèves. Des porte-avions à 12 milliards, mais des classes à 28 élèves. Voilà la réalité.

Depuis des semaines, FO exige l'annulation des 1 891 suppressions de postes dans les écoles publiques. À l'échelle nationale, cela pourrait se traduire par 10 000 fermetures de classes. Dans cette situation, FO a chiffré précisément les besoins en postes, et peut exprimer clairement les revendications et la note est salée ! Alors que 9 postes sont supprimés pour le 1er degré dans notre département, il manque en réalité 98 postes pour les écoles publiques.

Année après année, ces suppressions de postes remettent clairement en cause l'égalité d'accès à l'École publique, et c'est d'autant plus flagrant dans les zones rurales.

Le 10 mars dernier, une représentante du SNUDI-FO 53 a été reçue au ministère pour porter les revendications relatives aux moyens et aux postes. Nous avons en particulier insisté auprès du ministère, sur les conséquences pour les écoles rurales et les RPI du département de la Mayenne et sur la rupture d'égalité de traitement que cela occasionne pour les usagers, qui n'ont plus accès au service de l'École publique. Les représentants du ministre ont répondu par une fin de non-recevoir à nos revendications, arguant que la loi de finances était adoptée et s'imposait au ministre et ajoutant que les suppressions de postes auraient été plus importantes si elles avaient été proportionnelles à la baisse démographique. FO n'a pas manqué de rappeler que la loi de finances n'avait pas été adoptée par un vote, mais avait été imposée à coup de 49.3 !

Rappelons qu'en plus des 1891 suppressions de postes dans les écoles, ce sont plus de 1000 postes qui sont réservés pour le développement des pôles d'appui à la scolarité (PAS) qui entraîneront autant de fermetures de classes supplémentaires. Le ministre Geffray, interrogé au Sénat sur les PAS, ne cache pas son objectif : il indique que dans les départements où ceux-ci ont déjà été mis en place, ils ont permis une diminution de 6% des notifications MDA ! Comme le SNUDI-FO l'a toujours indiqué, les PAS ne sont ni plus ni moins qu'un outil pour limiter les notifications MDA, moins accompagner les élèves en situation de handicap, moins orienter vers les établissements du médico-social. C'est donc une remise en cause de leurs droits. La fédération FO de l'enseignement en Mayenne rappelle que 30 000 élèves sont en attente d'une place en ESMS à ce jour. Le ministre et ses soutiens organisent donc leur invisibilisation, au mépris de leurs droits. Monsieur le directeur académique, vous avez la possibilité de ne pas mettre en place ces PAS et ainsi récupérer 7 postes au total préemptés pour un dispositif qui ne répond ni aux attentes des personnels sur le terrain, ni aux besoins de nos élèves.

La Mayenne, département rural, désert médical, repose sur un maillage scolaire dense, avec 200 écoles dont plus de la moitié sont des écoles d'une à trois classes. Les classes multi-niveaux y sont la norme. Les petites équipes, les contraintes de transport et l'éloignement des services et établissements spécialisés accentuent les difficultés quotidiennes. Que dire de la santé scolaire exsangue, et qui se voit encore amputé d'un moyen infirmier pour la rentrée. Dans ce contexte, chaque suppression de poste a des conséquences immédiates sur l'organisation pédagogique, les conditions d'apprentissage et même sur la santé et la sécurité des personnels comme des élèves.

Il faut rompre avec ce raisonnement qui consiste à faire croire aux élus et aux parents que moins d'élèves signifie mécaniquement moins de besoins ! Au-delà du fait que la France a l'un des taux d'encadrement des plus élevés, la réalité de terrain démontre absolument l'inverse. Les besoins éducatifs augmentent, l'hétérogénéité croissante des classes, une inclusion scolaire qui se fait à marche forcée sans respect des besoins de nos élèves, des exigences pédagogiques accrues et un manque de remplaçants criant.

Un rapport sénatorial paru en juin dernier confirme d'ailleurs l'état désastreux du remplacement des enseignants absents dans les écoles (en 2023-2024, le nombre de demi-journées non remplacées s'élevait à 1 630 163, contre 1 095 001 en 2018-2019... soit une hausse de 49%). Dans le département, ce sont 919 demi-journées d'absences non remplacées en 2024-2025. FO, contrairement à d'autres, n'estime pas que les taux de remplacement sont bons. Au contraire, nous estimons que le seul objectif poursuivi doit être celui d'un taux à 100%, et nous rappelons que la seule manière d'améliorer le remplacement c'est de créer les postes nécessaires ! Dans un département rural comme le nôtre, ces difficultés sont amplifiées et appellent davantage de moyens humains, et non leur réduction.

Les décisions récentes traduisent pourtant une contradiction flagrante. Malgré une légère baisse des effectifs « globalisés », des suppressions de postes continuent d'être actées, avec des conséquences concrètes : des classes encore chargées et des conditions de travail dégradées. La baisse démographique ne profite donc pas aux élèves, elle sert à justifier des économies budgétaires, et c'est encore les mêmes perspectives annoncées cette semaine par le ministre Geffray, pour les 10 prochaines années. FO refuse que l'école Publique soit condamnée sur l'autel des austérités budgétaires successives. Nous voulons de l'argent pour l'école, pas pour la guerre, pas pour le CAC 40 !

Chaque fermeture de classe fragilise une école, et chaque école fragilisée affaiblit une commune. Dans un département rural comme la Mayenne, l'école est souvent le dernier service public de proximité. Sa remise en cause contribue à la désertification. Après le désert médical, FO refuse le désert scolaire qui s'annonce.

Enfin, un point sur le transport scolaire est à l'ordre du jour de ce CDEN. Compétence régionale depuis 2017, dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, son coût a fortement augmenté : de 80 € en 2019 à 170 € en 2025, puis 171 € à la rentrée 2026, soit plus du double en quelques années.

Dans le cas spécifique des RPI, le conseil régional appliquait jusqu'à présent un tarif différent pour le transport scolaire : 90 euros par an et par enfant, contre 170 euros (171 l'an prochain) pour un transport scolaire classique. Le conseiller régional LR Julien Bainvel, délégué aux mobilités de proximité explique que « *les circuits RPI sont devenus identiques aux circuits scolaires classiques* » et « *qu'en maintenant un tarif spécifique pour les RPI cela créerait une iniquité notamment entre élèves au tarif RPI et élèves au tarif classique* ». Selon lui, ce tarif « *harmonisé* » serait « *plus juste* », parce qu'il mettrait fin aux inégalités !

Le RPI implique que les élèves soient répartis sur plusieurs communes selon leur niveau (maternelle, élémentaire...). Ainsi, le transport n'est pas un « service en plus », mais une condition nécessaire à l'accès à l'école. Affirmer que les circuits RPI seraient devenus identiques aux circuits classiques est infondé. Les RPI restent une organisation spécifique avec des déplacements imposés entre communes, conséquences des suppressions de postes. Le tarif spécifique aux RPI permettait justement de prendre en compte et de corriger une contrainte particulière liée à l'organisation scolaire en milieu rural. Le passage de 90 € à 171 € constitue une hausse brutale, proche d'un doublement du tarif. Cette augmentation touche en priorité des familles de zones rurales, déjà fortement contraintes par les distances et l'absence d'alternatives, et souvent plus éloignées des services publics. FO condamne cette hausse constante des tarifs du transport scolaire, et dénonce un choix contraire à l'égalité des droits. La spécificité rurale du département de la Mayenne impose déjà le transport à certains élèves, et il n'est pas acceptable que des familles de salariés paient le « prix » pour accéder à l'école. C'est la double peine pour les familles de salariés, déjà pénalisées par une fermeture de classe ou une fermeture d'école, qui plus est dans les écoles rurales, et qui se trouvent ainsi contraintes parfois d'opter pour un transport scolaire pour leurs jeunes enfants, transport scolaire devenu trop cher.

Pour FO, l'instruction publique est obligatoire et par conséquent gratuite. Ce qui est obligatoire ne peut être payant. Par conséquent nous revendiquons à nouveau la gratuité des transports scolaires. Ces augmentations décidées par les technocrates locaux de la région, en particulier Madame Morançais qui fait des choix politiques très orientés (culture, transports scolaires, ou encore récemment du lobbying dans les écoles avec distribution de brochures publicitaires à destination des élèves...) ne feront qu'accentuer la baisse du pouvoir d'achat des salariés en particulier les plus modestes. Les salariés parents d'élèves n'ont pas à subir les conséquences de la hausse des prix des carburants et qui résulte d'une spéculation permettant ainsi des profits énormes et scandaleux. Nous rappelons que dans la région Occitanie, le transport scolaire régional est gratuit de la maternelle au lycée.

FO rappelle sa revendication de gratuité de tous les transports scolaires sur le territoire ligérien, au regard de l'obligation de gratuité de l'école publique et rappelle le vœu adopté en CDEN l'an passé : *Le CDEN réuni le 6 février 2025 demande la gratuité des transports scolaires*. La fédération FO de l'enseignement en Mayenne demande que ces décisions d'augmentation du coût du transport scolaire soient soumises au vote de ce CDEN.

Enfin nous aurons quelques mots à propos de la convention AMF / Education Nationale et de cet observatoire départemental des dynamiques rurales. Toutes nos craintes sont confirmées par la situation actuelle. Comme nous l'écrivions en septembre dernier, cet observatoire, anticipe fusions d'écoles, regroupements et fermetures d'écoles... dans le dos des enseignants et des parents. Nous aurons un vœu à soumettre au vote de ce CDEN à ce sujet.

En conclusion, face à cette politique de démantèlement de l'école Publique, la fédération FO de l'enseignement en Mayenne refuse toute résignation. Si certains estiment que « *l'argent public ce n'est pas open bar* », d'autres, avec FO, refusent l'austérité budgétaire, refusent le pillage organisé de l'École publique et exigent la restitution immédiate de tous les postes supprimés. C'est une condition indispensable pour garantir des conditions de travail dignes pour les personnels comme un service public d'éducation garant de l'égalité des droits. Il y a urgence !